

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 mai 2013

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 29 mai 2013 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 17 mai 2013.

Absente excusée et représentée : Colette CHAPUIS qui a donné pouvoir à Laurent BAILLY.

Secrétaire de séance : Mireille CARQUIGNY.

Administration : Françoise VAUCHEY

Le compte-rendu de la séance du 3 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE de GESTION 2012 ils présentent les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 317 405.25 €	96 169.16 €
Recettes : 427 716.31 €	108 665.58 €
Résultat de clôture de l'exercice 2012 : 120 223.09 €	

Ces deux comptes présentant les mêmes résultats sont adoptés à l'unanimité.

STATUTS COMMUNAUTE de COMMUNES VAL de GRAY

Par arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 complété par celui du 30 janvier 2013 en raison de l'omission de certaines compétences, le Préfet de Haute Saône a créé la nouvelle Communauté de Communes Val de GRAY.

Les compétences des deux Communautés de Communes dissoutes sont reprises dans le projet de statuts proposé .

Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les nouveaux statuts de la CCVG.

DETERMINATION des EQUIPEMENTS CULTURELS et SPORTIFS de la C.C.V.G

La Communauté de Communes Val de GRAY a décidé le transfert à la nouvelle Communauté de Communes de toutes les compétences antérieurement exercées par les deux Communautés de Communes avant la fusion.

La Communauté de Communes du Pays d'AUTREY possédait la compétence « *réhabilitation, création et gestion des équipements sportifs, socio-culturels et de loisirs d'intérêt communautaire* ». La Communauté de Communes Val de GRAY demande que les élus se prononcent sur les équipements suivants qui seront concernés par cette compétence

* Médiathèque à AUTREY LES GRAY

* Piscine des Capucins à GRAY

* Gymnase des Capucins à GRAY

* Gymnase de Sonjour à GRAY,

ainsi que ceux pour lesquels l'ancienne Communauté de Communes Val de GRAY avait déjà la compétence.

Après un large débat, le Conseil municipal unanime accepte que les équipements cités ci-dessus fassent partie de la compétence de la nouvelle Communauté de Communes Val de GRAY à condition que le financement correspondant aux équipements sportifs soit également transféré et que l'intérêt communautaire de la Médiathèque d'AUTREY soit particulièrement développé .

QUESTIONS DIVERSES :

- **ECRITURE COMPTABLE** : un crédit de 600.63 € a été utilisé pour faire face à une dépense imprévue en vue de laquelle aucune dotation n'était inscrite au budget et ainsi procéder à une création de bordures de trottoir afin de résoudre un problème d'écoulement d'eau de pluie. Cette dépense réglée en mai est imputée à l'article 2151-installation de voirie.
- **RENOUVELLEMENT DE BAIL AU PAQUIS COMMUNAL** : le bail A8 concernant les parcelles ZA45, 52 ,55 et ZB 42 est échu ; le Conseil municipal autorise le Maire à procéder aux formalités de renouvellement.
- **AMENAGEMENT de SECURITE ROUTE DE VELET** : une réunion d'information se tiendra en Mairie le mercredi 26 juin prochain à 18h00 afin de présenter aux riverains de ce secteur le projet retenu pour améliorer la sécurité. Une invitation personnelle sera déposée dans chaque boîte aux lettres.
- **RUE de la CHENILLE** : il est décidé de procéder au remplacement du panneau d'indication « *voie sans issue* » par un panneau de présignalisation « *sens interdit à 150 m* ».
- **FREQUENTATION du SITE « graylaville.fr »** : Laurent BAILLY fait un bilan de la fréquentation du site de GRAY LA VILLE qui est en constante augmentation depuis sa création en mars 2010 ; en avril dernier ce ne sont pas moins de 2539 visiteurs qui l'ont consulté ce qui témoigne de son utilité !

• *Le Maire, Yvan GUIGNOT*

Pour information :

A partir de 20h30, place de l'Eglise :



A partir de 14h30, parking du stade :

loto d'été

dimanche 30 juin